le 10 février 2024

Institution du Ministère Public de la Confédération Guisanplatz 1 3003 Berne

Armée suisse Commandant de corps Laurent MICHAUD Papiermühlestrasse 20 3003 Berne Armée suisse Commandant de corps Hans-Peter WALSER Papiermühlestrasse 14 3003 Berne

Cinq retraités du Conseil Fédéral s'invitent dans la votation de la 13^e rente AVS

Complément 2 à la Plainte Pénale du 11 janvier 2024

https://swisscorruption.info/mafia-plainte

Organisation criminelle – Escroquerie par métier – Blanchiment d'argent – Déni de justice – Entrave à l'action pénale – Atteinte à l'indépendance de la Confédération Atteintes à l'ordre constitutionnel

Dépôt de réserves civiles

https://swisscorruption.info/responsabilites

Plainte déposée à titre formel *** compte tenu des demandes de récusations en bloc des Magistrats suisses qui interviennent dans le cadre d'une Organisation criminelle

Veuillez consulter les conditions sur *** https://swisscorruption.info/acte-formel



Cinq retraités du Conseil Fédéral s'invitent dans la votation de la 13^e rente AVS

Tous les cinq sont déjà directement impliqués dans l'escroquerie et le blanchiment des royalties de l'Affaire de Genève. Avec leurs collègues depuis 1992, ils sont les membres du Gouvernement qui, durant leurs mandats, ont pris les décisions qui ont servi les intérêts d'une Oligarchie secrète et qui ont conduit à l'appauvrissement des classes moyennes et inférieures de la Suisse!

https://swisscorruption.info/royalties2 / https://swisscorruption.info/credit-suisse



https://swisscorruption.info/politique-corruption

En les prenant individuellement dans les liens de leurs Partis, on constatera que tous les cinq ont trahi leur serment sur la Constitution fédérale, de vouloir être loyal(e) et porter une vraie allégeance à l'Autorité qu'ils rejoignaient pour servir le Peuple souverain. Tous/toutes se sont immiscés dans le Crime organisé!



Il est important de préciser l'implication de Christoph BLOHER dans le rejet de la 13° Rente AVS, sachant que le Tribun de l'UDC a été l'un des piliers de l'escroquerie des royalties et qu'à lui seul, il a contribué à blanchir des dizaines de milliards des capitaux escroqués, en faisant construire 117 usines en Chine. C'est aussi par ce blanchiment qu'il a constitué sa fortune et financé les propagandes de l'UDC...

https://swisscorruption.info/blocher

C'est tout ce contexte que le Conseiller National PDC **Dominique DE BUMAN** avait voulu dénoncer le 8 juin 2006, en déclarant à la Presse : « Je sais que les Autorités sont complètement corrompues... Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait, etc. ...», avant d'être rappelé à l'ordre et contraint de se rétracter sans que le MPC n'ouvre une enquête sur ces déclarations. Il est vrai que le Procureur général de l'époque, Michael LAUBER, était lui aussi à la base de l'escroquerie depuis son emploi à FedPol... https://swisscorruption.info/lauber / https://swisscorruption.info/fedpol / https://swisscorruption.info/mpc/#procs / https://swisscorruption.info/debuman



Les anciens Conseillers fédéraux ont le droit de s'exprimer, mais il est indécent de vouloir expliquer au Peuple que nos retraités doivent se priver d'une 13^e rente annuelle qui vaut CHF 2'000.-, quand eux touchent une rente mensuelle de CHF 23'000.-.

Pierre-Yves MAILLARD, Conseiller National PS

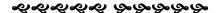


Contrairement à beaucoup d'autres politiciens, le Conseiller National Pierre-Yves MAILLARD a déjà fait preuve de solidarité envers les Citoyens, entre-autres comme Conseiller d'État du Canton de Vaud. Dans les négociations avec la droite vaudoise, il a toujours su obtenir des compensations pour les classes les plus faibles, lorsque le PLR voulait offrir des cadeaux aux classes les plus riches. C'était le combat de deux hommes forts MAILLARD et BROULIS, d'où l'expression « MALIS et BROULLARD »...

Pierre-Yves MAILLARD a déjà été Conseiller National de 2000 à 2004 et a été à ce moment-là membre entre-autres de la Commission des Finances. Rappelons que la sous-directrice de l'Administration Fédérale des Finances (AFF) **Dina BETI** – aujourd'hui juge cantonale à Fribourg – a dirigé l'Autorité de contrôle en matière de **lutte contre le blanchiment d'argent** depuis 2001, avant d'être nommée Cheffe du DFF en 2008 https://swisscorruption.info/fribourg-corruption/#beti.

Comme ancien Conseiller National, Conseiller d'État vaudois, à nouveau Conseiller National, il est aussi évident que Pierre-Yves MAILLARD a aussi été proche de l'ancien Président du Parti socialiste Christian LEVRAT, aujourd'hui Président de La Poste suisse (sic!) https://swisscorruption.info/ps/#levrat.

À ces niveaux-là, aucun des membres du PS ne pouvait alors ignorer le blanchiment en cours, d'autant moins que **Micheline CALMY-REY** a tenu le rôle de « pionnière » de l'escroquerie des royalties. Elle était alors Conseillère d'État à Genève... https://swisscorruption.info/ps/#calmy-rey et il est évident que c'est son rôle dans cette escroquerie, qui l'a propulsée au Conseil Fédéral, sans aucune expérience fédérale... https://swisscorruption.info/royalties/167.pdf (page 4).



Madame, Monsieur,

Le Journal télévisé du 19:30 sur RTS, nous apprenait que la lettre signée par les Conseillers Fédéraux retraités, était adressée à 740'000 retraités en Suisse allemande. Pascal COUCHEPIN s'est exprimé en réponse à la journaliste : *Plusieurs Conseillers fédéraux qui se mettent ensemble et de manière collective signent une lettre, ce n'est pas la première fois mais c'est quand même assez rare...*, à quoi Pascal COUCHEPIN a répondu : « oui, parce qu'un problème de cette importance où il y a autant de difficultés à comprendre l'enjeu et prendre une décision valable pour l'avenir est assez rare... ».

Le fichier accessible sur https://swisscorruption.info/ch2/votation-avs.pdf, met en évidence les liens de nos politiciens au sein du crime organisé lié à l'escroquerie et au blanchiment de dizaines de milliers de milliards de francs et aide à comprendre comment nos dirigeants s'immiscent dans les milieux économiques pour se faire corrompre, en offrant leurs services et la garantie de l'impunité des criminels.

Qu'il s'agisse des anciens Conseillers fédéraux ou de ceux qui sont en activité, notre base de données met en évidence que TOUS/TOUTES ont trahi le Peuple suisse dans le contexte précité, et que par leur trahison, ils ont privé les caisses de l'État de milliers de milliards d'impôts. Ils ont consciemment contribué à appauvrir notre système social, pour en faire profiter les escrocs et la population la plus aisée du Pays. L'Affaire UBS et ses banques miroirs est significative https://swisscorruption.info/credit-suisse.

Bien entendu, l'Opinion publique sur cette situation n'a pu être manipulée et contrôlée qu'avec le concours de la Presse corrompue qui a bénéficié du blanchiment dénoncé et par les « subsides » accordés aux journalistes, en paiement de leur silence!

Aussi, il n'est plus tolérable que les Institutions continuent à être en mains de CRIMINELS qui évoluent en toute impunité, à l'instar du Ministère Public de la Confédération et de tous les Organes judiciaires qui seraient normalement intervenus depuis longtemps dans un État de Droit, ne serait-ce qu'en regard de l'Art. 302 CPP relatif à l'Obligation de dénoncer!

C'est la raison pour laquelle, dans notre plainte initiale du 11 janvier 2024 et dans son premier complément du 2 février 2024, nous avons sollicité l'intervention de l'Armée pour arrêter les membres de notre Gouvernement et des Chambres fédérale qui ont définitivement failli à leur DEVOIR. C'est à ce prix seulement que la Démocratie et l'État de Droit pourront être rétablis!

Les 740'000 courriers adressés aux retraités de Suisse allemande et les interventions des anciens

Conseillers fédéraux sur la RTS, contribuent à fausser l'opinion publique sur une situation qui pourrait aggraver considérablement la situation financière des couches sociales les plus précaires du Pays. Comme l'a dit Pascal COUCHEPIN, le problème est d'importance, mais contrairement à ce qu'il prétend, la situation n'est pas difficile à comprendre et l'enjeu sera tout bénéfice pour le Peuple suisse, si l'État de droit est restauré. Il est vrai cependant que lui et ses « collègues complices » y perdront des plumes...

Aussi, la votation du 3 mars 2024 ne peut pas avoir lieu sans que les votants ne puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause, sur des faits réels.

Si les conséquences de l'affaire de Genève devaient être mises en lumière et que l'État de Droit soit rétabli sur les escroqueries qui en ont découlé, si les ayants droit devaient reprendre le contrôle de ce qui est aujourd'hui en mains de criminels, ce sont des milliers de milliards qui rentreraient dans les caisses soi-disant vides des États. Pour la Suisse, les problèmes du financement des besoins sociaux, dont l'AVS, n'existeraient pas.

Aussi, les arguments des opposants à la 13° rente AVS n'ont pour objectif que de fausser l'Opinion publique pour préserver les avantages obtenus par des moyens criminels par ceux qui blanchissent les royalties. Il en est de même des initiateurs de l'âge de la retraite à 67 ans...

Il est donc URGENT de faire passer le message à la Population sur la situation malhonnête présentée par nos Politiciens et il est impératif que la **Presse soit contrainte de rectifier le message mensonger qui a court.**

Il appartient aux initiateurs de l'envoi des 740'000 lettres citées plus haut, au-delà de la rectification de la Presse et de renvoyer un correctif expliquant les mensonges que comportent le premier courrier.

A défaut d'une intervention URGENTE, la votation du 3 mars 2024 doit être annulée.

En fonction des préjudices que nous subissons, nous réitérons nos réserves civiles mentionnées dans nos plaintes du 11 janvier 2024 et 2 février 2024 à l'encontre de tous les protagonistes de cette désinformation, y compris les journalistes.

Il est en outre impératif, en fonction du comportement des 5 conseillers fédéraux cités en tête de ce complément de plainte, que ceux-ci prennent conscience des conséquences de leurs actes. Aussi nous demandons que leurs rentes de retraites de la Confédération soient saisies et nous soient versées dès le 1^{er} mars 2024, en compensation du préjudice qu'ils nous ont causé par leur contribution à l'escroquerie et au blanchiment des royalties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Marc-Etienne Burdet

Daniel Conus

Copies: RTS redaction@rts.ch

La Liberté <u>redaction@laliberte.ch</u> Le temps <u>Redaction@letemps.ch</u>

M. Pierre-Yves MAILLARD pierre-yves.maillard@sgb.ch